



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

**Reversement partiel du Contrat Temps Libre 2004 de la CAF des
Deux-Sèvres aux associations agissant pour la Ville de Niort.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050234

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 11 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Le Contrat Temps Libre est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la C.A.F. et une commune.

Le contrat a été signé en 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Ce contrat a permis de créer, de développer et d'améliorer les actions et activités collectives de loisirs et de vacances, les temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans.

Une prolongation d'une année a été contractualisée en 2003 afin d'effectuer une évaluation de la politique socio-éducative de la Ville et bâtir un nouveau schéma de développement.

Malgré le travail conséquent entrepris par les services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mairie de Niort, l'écriture du schéma de développement n'a pu se faire.

Un avenant n°2, accepté au Conseil Municipal du 17 décembre 2004, reconduit pour la période du 1/1/04 au 31/12/04 le Contrat Temps Libre sans action nouvelle, afin de permettre le redémarrage du contrat, sur de nouvelles bases, en 2005.

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs associatifs suite à l'examen des dossiers et conformément aux engagements figurant au Contrat Temps Libre, la C.A.F. a versé à ce jour un acompte au titre de la prestation du Contrat Temps Libre pour l'exercice 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder au reversement des cofinancements délivrés par la C.A.F. à la Ville de Niort, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage du Contrat Temps Libre, pour les actions menées par les associations ci-dessous définies, et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions passées avec elles :

Association des Maisons Pour Tous

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **66 500 euros**

Pour les actions suivantes:

- Agent de développement enfance
- Accueil informel
- CIJ
- CLSH ados
- Camps et séjours
- Animations périscolaires

Maison Communale de la Citoyenneté de Cholette

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **12 400 euros**

Pour les actions suivantes :

- Espace jeunes
- Séjours

Maison Communale de la Citoyenneté Ribray Gavacherie

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **3 250 euros**

Pour les actions suivantes :

- Accueil jeunes
- Séjours

Maison Communale de la Citoyenneté du Port

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **11 400 euros**

Pour les actions suivantes:

- Accueil Jeunes
- Séjours

Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **20 500 euros**

Pour les actions suivantes:

- Accueil jeunes
- Séjours
- CLSH ados

Maison Communale de la Citoyenneté de Goise

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **14 500 euros**

Pour les actions suivantes:

- Espace jeunes
- Séjours

Office Municipal des Sports

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **1 800 euros**

Pour l'action suivante:

- Découverte du sport

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)